ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

GPA/THR/TPKM/2

23 novembre 2020

(20-8442)

Comité des marchés publics

Original: anglais

VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'ACCORD EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES POUR 2021-2022

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Conformément aux procédures convenues (GPA/1, annexe 3), les délégations ont été invitées à notifier leurs valeurs de seuil respectives en monnaies nationales.

Les renseignements notifiés par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu pour la période 2021-2022 sont reproduits ci-après.

_____

1 VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE l'AMP, EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES

1.1 Entités du gouvernement central (annexe 1)

	Valeur de seuil en droits de tirage spéciaux (DTS)	Valeur de seuil en nouveaux dollars de Taiwan (dollars NT)
Marchandises	130 000	5 470 000
Services	130 000	5 470 000
Services de construction	5 000 000	210 540 000

1.2 Entités des gouvernements sous-centraux (annexe 2)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en dollars NT
Marchandises	200 000	8 420 000
Services	200 000	8 420 000
Services de construction	5 000 000	210 540 000

1.3 Autres entités (annexe 3)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en dollars NT
Marchandises	400 000	16 840 000
Services	400 000	16 840 000
Services de construction	5 000 000	210 540 000

2 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES VALEURS DE SEUIL

Les valeurs de seuil s'appliqueraient du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

3 MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul des valeurs de seuil en monnaies nationales au titre de l'AMP est basé sur la moyenne des taux de change journaliers du nouveau dollar de Taiwan (dollar NT) par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) pendant la période de deux ans allant de novembre 2018 à octobre 2020 (1 DTS = 42,1089 dollars NT).

_____